

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-0005
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 14 février 2025

Date convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 07/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2025eko otsailaren 14an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : DUCLOS Bernadette, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, VALLET Christophe

Procuration (2) : MONGABURE Vincent à LARRALDE Ximun, VALLET Christophe à Marie-Claire SAINT PIERRE

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 492 837 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Opération 36 : achat du trinquet : article 21314 : 210 000 €
- Opération 37 : Honoraires HEMEN pour l'aménagement du cabinet médical : article 2031 – 4 680 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

soit :

- Opération 36 : achat du trinquet : article 21314 : 210 000 €
- Opération 37 : Honoraires HEMEN pour l'aménagement du cabinet médical : article 2031 – 4 680 €

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrage exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A Louhossoa, le 15 février 2025,
Le Maire,
Jean Pierre HARRIET

